Cfdt:

DÉFENSE

S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

PERSONNELS AIA

Selon les uns et les autres, dans les plus hautes sphères gouvernementales et législatives, le salut du SIAé passe automatiquement par une évolution de son statut. Mais est-ce vraiment nécessaire ? N'y a-t-il pas d'autres pistes moins traumatisantes à emprunter d'abord ? C'est ce que pense la CFDT Défense.

SIAÉ, AVANT LE STATUT IL Y A D'AUTRES CHOSES À CHANGER. C'EST LA POSITION DE *LA CFDT DÉFENSE.*

Après les chefs des états-majors, la ministre l'a confirmé : la disponibilité des aéronefs est insuffisante et qui n'a globalement pas progressé depuis 2012. Elle stagne autour de 44% et ne permet pas de garantir la tenue des contrats opérationnels. Là c'est le MCO aéro dans son ensemble qui est visé, dont le SIAé n'est, malgré tout, qu'une composante.

Il y a aussi la Cour des comptes, qui régulièrement réitère ses critiques sur la gestion en compte de commerce du SIAé, qu'elle juge non conforme au principe de la LOLF.

Tout ça a conduit la ministre des armées, qui fait de l'amélioration de la disponibilité des aéronefs une priorité de son action, à confier à l'IGA Chabbert une mission sur le maintien en condition opérationnelle aéronautique. M. Chabbert a proposé un plan de modernisation du MCO Aéro à la ministre en janvier 2018. Le rapport Chabbert, qui a largement fuité, est un plaidoyer pour le passage en EPIC.

A la ***CFDT*** Défense nous considérons que les arguments sont contestables et nous proposons d'autres pistes moins anxiogènes pour les personnels.

LE RAPPORT CHABBERT (PARTIE SIAÉ)

L'ingénieur Général Chabbert reconnait que le statut actuel du SIAé « **pourrait** » présenter quelques avantages. C'est un réservoir de compétences indépendantes des constructeurs qui, en développant des solutions de réparation et des optimisations de maintenance, permet de gagner en disponibilité et en coûts. Il peut soutenir un matériel sur une très longue durée de vie. Il peut bénéficier des commandes de l'Etat sans mise en concurrence. Le SIAé est dispensé de TVA sur sa propre valeur ajoutée (gain annuel d'environ 50 M€). Le SIAé donne la possibilité à l'Etat de challenger les constructeurs et les autres industriels de maintenance, et de mieux contrôler l'intelligence économique.

Cependant, M. Chabbert prévoit, si rien ne bouge, la **mort du service industriel**. Rien que ça ! Il identifie une longue liste d'arguments d'où il semble conclure que le salut passe par le changement de statut, vers celui d'un **Établissement Public à caractère Industriel et Commercial.**

Le rapport de M. Chabbert distingue les problèmes de gouvernance du SIAé des problèmes plus industriels, qui seraient à imputer à une inertie, voire une impossibilité structurelle contenue dans la trop grande proximité statutaire du service avec la « sphère » budgétaire et les contraintes règlementaires et administratives qui vont avec.

Pour la ***CFDT*** Défense, s'il est vrai que l'analyse faite par Christian Chabbert met à jour un certain nombre de points très intéressants, **il n'y a rien dans ce qui est mis en avant que le changement de statut du SIAé permettrait de régler, comme par miracle**.

Si la gouvernance est défaillante, le statut actuel n'est pas un barrage à son amélioration. Il suffirait de reprendre le décret n° 2014-480 du 13 mai 2014 et avec un peu d'imagination et le retour d'expérience des quelques années passées, les solutions devraient émerger d'elles-mêmes. Il suffirait de faire en sorte (d'ailleurs c'est déjà écrit dans le rapport Chabbert) que le conseil de surveillance se concentre au moins autant sur les aspects industriels (en particulier d'innovation) que sur les aspects clients (ces derniers étant au manche de ce conseil de surveillance, ce qui n'est d'ailleurs pas forcément une bonne chose).

Pour ce qui est du taux de couverture contractuelle du SIAé par la SIMMAD, ou plus généralement des antagonismes flagrants entre la SIMMAD et le SIAé, la ministre a mesuré le problème en décidant de modifier les organisations et les processus du ministère des armées et en particulier en décidant la création de la DMAé en lieu et place de la SIMMAD. DMAé qui assumera le rôle de maîtrise d'ouvrage déléguée et subordonnée au CEMA. Gageons que de cette transformation découlera une réelle solidarité gouvernementale entre les services et que dans ses fondamentaux la DMAé intégrera le principe de priorité – dans ses domaines de compétence – au service industriel étatique.

La ***CFDT*** Défense suivra de près les travaux de l'équipe projet dédiée à la refonte des processus et des stratégies de soutien pour les flottes d'aéronefs militaires et demandera à être informée régulièrement des avancées de la réflexion.

Les arguments pour que le SIAé reste dans le périmètre étatique sont nombreux est incontestables : Fondamentalement le SIAé créé un

équilibre plus favorable à l'Etat dans sa relation avec l'industrie privée. l'Etat est devenu un client parmi d'autres pour les industriels de l'aéronautique ; le SIAé permet à l'Etat, acheteur public, de ne pas être dans un bras de fer comptable et commercial permanent avec les grands industriels.

En faisant un peu lui-même, l'Etat n'est pas captif de l'industrie privée. Il gagne en compétence et acquiert une expertise indépendante qui renforce sa position de négociation ; il peut faire durer les flottes anciennes si ses ressources ne lui permettent pas de remplacer à neuf. **Le SIAé permet de faire un peu, pour faire faire dans de meilleures conditions**.

Le SIAé, géré en compte de commerce, assure une régulation des relations entre l'Etat et une industrie privée monopolistique. En effet le compte de commerce autorise la flexibilité nécessaire à une activité industrielle ; les effectifs peuvent être adaptés à la charge industrielle (financés par le titre 3 des crédits de la maintenance aéronautique). **Le MCO est une activité industrielle qui s'inscrit dans la durée et qui ne se pilote pas en fonction d'effectifs alloués annuellement**.

Le chiffre d'affaire annuel et le niveau d'investissement témoignent d'une activité dynamique (visites d'aéronefs, rénovations et modernisations, révisions des moteurs et des modules, révisions d'équipements). Les optimisations de maintenance ont permis des économies de plusieurs millions d'euros au budget de l'Etat, et donc aux contribuables.

L'ensemble des métiers du SIAé (maintenance cellule, moteur, équipement, conception de réparation, conception de modification, optimisation de maintenance, formation) font du SIAé un outil fiable et compétent, au service de l'Etat et des forces. Il apporte, « malgré » son statut ! une expertise technique et une maîtrise des coûts facteur d'autonomie et d'économie pour l'Etat français.

Pour la ***CFDT*** Défense, l'urgence est aujourd'hui à consolider l'avenir du SIAé, par l'imagination, l'innovation et la modernisation industrielle (**qui ne sont pas incompatibles avec le statut actuel**) et bien sûr par le soutien de l'Etat.

Il faut encore développer l'activité moteur sur le terrain des commandes privées, le statut n'est pas un obstacle, le SIAé l'a déjà prouvé.

L'activité cellule peut être pérennisée avec un positionnement global sur l'A 400M et le C130.

Pour la partie équipement il est maintenant urgent de se positionner sur les nouvelles flottes, pour éviter d'atteindre le seuil critique d'activité dans le domaine, ce qui mettrait en difficulté l'ensemble du SIAé. Le statut actuel du SIAé l'a permis dans le passé, il le peut encore aujourd'hui.

La capacité du SIAé à réaliser des modifications et des développements spécifiques a permis d'asseoir le sérieux et la fiabilité du service et d'en construire la réputation. Ce secteur d'activité doit être confirmé, structuré et développé. **Le statut actuel n'est pas un frein**.

Pour la ***CFDT*** Défense, la priorité est le développement économique par des adaptations rapides aux nouvelles technologies, à de nouveaux partenariats, à la consolidation de l'ensemble de ses activités et au développement de son activité prototype que l'on doit absolument consolider.

Pour la CFDT Défense le SIAé est un outil industriel qui a démontré sa valeur ajoutée dans le MCO aéronautique militaire. Son personnel hautement qualifié, ses activités, ses compétences labélisées sont des atouts pour la réactivité et la maîtrise des coûts du soutien des matériels aéronautiques des armées. Son statut permet de répondre aux besoins opérationnels des armées et ce pratiquement quelle que soit l'exigence de réactivité. Il serait, pour la CFDT Défense, extrêmement risqué de fragiliser cette position qui permet à l'État, pour autant que toutes ses composantes jouent le jeu, de piloter en rennes courtes, et donc de maîtriser cet opérateur industriel indispensable pour challenger les industriels privés gourmands et sans état d'âme. Le SIAé, dans son statut actuel, peut et doit être un acteur de la rénovation en profondeur du Maintien en Condition Opérationnelle des flottes d'aéronefs militaires.

Paris le 29 MARS 2018